

**Note pour  
Mesdames et Messieurs les présidents de CDAS**

Objet : orientations pour l'action sociale ministérielle en 2018.

P.J. : budget 2018 et répartition des crédits d'actions locales par départements ; résultats de l'enquête nationale sur l'action sociale ministérielle.

L'action sociale constitue un élément essentiel de la politique ministérielle de ressources humaines conduite par le Secrétariat général, avec des objectifs réaffirmés :

- l'amélioration de l'environnement professionnel et de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle,
- le soutien aux personnels les plus fragiles.

**I. LE BUDGET 2018 CONFORTE LES MOYENS DEDIES A L'ACTION SOCIALE MINISTERIELLE**

**I. I – Un budget en augmentation**

L'enveloppe dédiée au PLF 2018 aux politiques d'action sociale est en augmentation de presque 5 M€. Ce renforcement permet de revenir à un niveau adapté aux prestations délivrées. Toutefois, la préservation de ces moyens d'intervention n'a de sens que si notre éventail de prestations s'adapte constamment aux besoins exprimés par les agents (cf. *infra* II).

**I. 2 – Un budget qui préserve un haut niveau de prestation, sur un périmètre d'intervention désormais étendu aux collectivités d'outre-mer**

- La préservation des moyens d'action en matière de restauration, de logement et de vacances.

Les moyens consacrés aux dépenses de restauration qui constituent, pour une très grosse part, des dépenses contraintes (subventions aux associations, titres restaurant), se stabilisent à 62,97M€. Par ailleurs, ALPAF disposera des moyens nécessaires pour financer les prestations logement avec une subvention de 19 M€. Enfin, avec une subvention de 24,2 M€, EPAF disposera également des moyens stabilisés pour répondre à la demande sur le segment des vacances familles et des vacances enfants, compte tenu notamment du moindre recours aux prestataires, de la fermeture d'un site pour travaux sur les trois derniers trimestres de 2017, et accueillir tous les enfants qui partent en colonies de vacances.

- Des montants d'actions locales adaptés à l'évolution des effectifs.

L'enveloppe allouée aux crédits d'actions locales (CAL) s'élève à 4,81 M€ en 2018. Comme les années précédentes depuis 2015, les dotations sont établies à partir des montants d'enveloppe par

bénéficiaires fixées à l'avance (36,82 € par enfant, 9,57 € par actif, 3,19 € par retraité) sur la base des effectifs actualisés en 2017.

- Protection sociale complémentaire et actions de santé publique

Après le référencement courant 2017 de la MGEFI, le budget 2018 prévoit une enveloppe de 4 M€ dédiés à la protection sociale complémentaire. En vertu d'une convention spécifique signée entre le Secrétariat général et la MGEFI, les CDAS seront davantage associés aux échanges sur la définition et la mise en œuvre des actions de santé publique sur le territoire, en lien avec les délégués locaux de la MGEFI.

- Un effort supplémentaire en matière d'aide à la parentalité et d'aide aux personnes en difficulté

L'enveloppe dédiée à l'aide à la parentalité permettra de faire face à la dépense induite par le CESU 6-12 ans et les réservations de places en crèches.

Par ailleurs, les dispositifs d'action sociale tels que les aides pécuniaires (financées sur des crédits de titre 2) et les conseils en économie sociale et familiale (financés sur des crédits de titre 3<sup>1</sup>) sont maintenus en 2018. Le montant des crédits au titre des aides pécuniaires inscrit au budget est évaluatif (en 2016, 3,42M€ d'aides ont été alloués pour un montant moyen de 1 433€).

- La poursuite de l'extension des prestations d'action sociale ultramarines

Le CNAS du 5 avril 2017 a acté le principe d'une extension progressive des prestations ministérielles d'action sociale au bénéfice des agents exerçant au sein des collectivités d'outre-mer, Saint Pierre et Miquelon, la Polynésie française, Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie (St Martin et St Barthélémy bénéficient déjà des prestations ministérielles par rattachement pour l'action sociale à la Guadeloupe et sa délégation départementale).

C'est pourquoi, depuis septembre 2017, les seuils d'accès aux prestations d'aides et prêts au logement et aux CESU 6/12 ans ont été adaptés pour neutraliser les majorations de traitement pour vie chère. Par ailleurs, deux déléguées locales d'action sociale, l'une pour la Polynésie française et l'autre pour la Nouvelle-Calédonie ont été recrutées et ont pris leur fonctions le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Enfin, un état des lieux doit être conduit dans chaque COM pour identifier le niveau précis des effectifs (enfants et pensionnés compris), les spécificités locales, les actions déjà menées et les prestations qui seront à adapter (restauration, actions locales, aides et prêts au logement, séjours enfants et familles, aides à la parentalité, aides et secours aux personnes en difficultés).

### **I. 3 – Dans la continuité de 2016 et 2017, les moyens humains seront maintenus en 2018**

L'action sociale ministérielle est mise en œuvre au plus près des agents, grâce au réseau des délégations départementales et du service social. Le maintien des emplois en 2018 permettra de conforter un maillage de proximité.

Au total, ce sont près de 520 agents rattachés à la sous-direction des politiques sociales<sup>2</sup> et conditions de travail qui concourent à cette mise en œuvre, en administration centrale, dans les délégations, les structures régionales et les associations.

---

<sup>1</sup> Depuis 2017, les prestations de CESF ne sont plus financées sur les crédits d'actions locales.

<sup>2</sup> Sans tenir compte de la politique de santé et sécurité au travail et de ses acteurs.

## **II – LES PRESTATIONS SOCIALES DOIVENT NEANMOINS S’ADAPTER A LA DEMANDE DES AGENTS**

La préservation des moyens d’intervention de l’action sociale n’a de sens que si l’éventail de prestations s’adapte constamment aux besoins exprimés par les personnels.

Aussi, dans la continuité des travaux engagés avec les fédérations ministérielles en 2016 sur les orientations de l’action sociale, le secrétariat général a conduit pour la 1<sup>ère</sup> fois à cette échelle, une enquête auprès d’un échantillon de 15.000 agents des ministères.

Cette enquête fait ressortir que les agents sont prioritairement attachés à la satisfaction des besoins quotidiens essentiels que sont le logement et la restauration, sans négliger les secours aux personnes en difficulté.

Les résultats de cette enquête qui ont été présentés aux organisations syndicales qui siègent au CNAS, vont enrichir la suite des concertations sur les évolutions à mener qui seront engagées par le secrétariat général en 2018, pour réorienter les prestations en tenant compte de ces priorités.

## **III – LES CDAS, UN LIEU PRIVILEGIE D’ECHANGES ET D’ANALYSE**

Les CDAS avec l’aide des délégations départementales (délégués départementaux et assistants de service social), constituent un lieu privilégié d’échanges et d’analyse, au plus près des agents, sur l’ensemble des problématiques de l’action sociale pour permettre de nourrir le travail fait à l’échelon national. Cette expertise permettra d’affiner les priorités.

L’enquête menée auprès des personnels a par ailleurs mis en évidence qu’une proportion importante des agents qui ont répondu au questionnaire, ne connaissait pas les prestations proposées. Un plan de communication sur les prestations d’action sociale est donc en préparation en liaison avec le SIRCOM. Vous serez, ainsi que les CDAS que vous présidez, bien entendu associés à son déploiement, avec le concours des délégués départementaux.

Comme les années précédentes, les actions locales doivent être évaluées au regard de leurs objectifs, de leur impact, de leur coût et du public bénéficiaire en veillant à ce que celui-ci soit le plus large possible et renouvelé. Le travail de méthodologie engagé avec les délégués départementaux à cet effet, se poursuivra en 2018.

Enfin, dans la continuité des orientations pour 2017, la restauration doit rester un point d’attention tout particulier. A cet égard, la méthode arrêtée dans le cadre du CNAS au printemps 2017<sup>3</sup> doit permettre de conduire un dialogue de qualité autour de l’analyse de la situation des petites structures de restauration collective. Votre concours en la matière est essentiel.

\*\*\*\*\*

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et vous en remercie par avance.

LA SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE,

MYLENE ORANGE LOUBOUTIN

---

<sup>3</sup> La note de la secrétaire générale aux présidents de CDAS en date du 12 mai 2017 présente la méthodologie d’analyse du fonctionnement des restaurants financiers.